

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 décembre 2013

Présents : Mmes Annie DOUSSINT, Maryse LAUMONIER, Paule MASSON, Michelle NAPOLITANO et Mr Marc OUDET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie CHUDEAU pouvoir à Mr Marc OUDET
Mme Sylvie BROUILLARD pouvoir à Mme Paule MASSON
Mme Françoise TOSTIVINT pouvoir à Mme Maryse LAUMONIER

Absents Excusés :

Mme Nathalie LEBRETON et Mrs Jean-Michel DUMAZERT, Roger TRILLAUD, Jean-Jacques CANAL, Vivian DE BONA et Sébastien DESBOURDES.

Secrétaire de séance : Mme Maryse LAUMONIER,

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 20H30.

Mme Annie DOUSSINT, Maire Adjoint, précise que Mme le Maire est absente et ne peut donc présider le conseil municipal de ce soir et que c'est elle qui la remplace.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Maryse LAUMONIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Création d'un emploi d'agent administratif de 2ème classe à temps non complet

Madame DOUSSINT expose au conseil municipal que la commune emploie depuis 2 ans un agent administratif en contrat unique d'insertion (CUI) au secrétariat de la mairie. Elle rajoute que le contrat ne peut être renouvelé mais que le besoin reste présent, c'est pourquoi il est demandé au conseil municipal la création d'un poste d'agent administratif de 2ème classe à temps non complet (30h).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la création d'un emploi d'agent administratif de 2ème classe à temps non complet (30h) et que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2014

3) Droit de raccordement au réseau d'eau potable

Mme le Maire adjoint rappelle que la commune perçoit dans son Budget eau chaque année la somme de 228.67€ pour toutes nouvelles constructions sur la commune. Elle rajoute que cette somme est destinée à financer tous les travaux relatifs à l'eau potable qui restent à la charge de la commune (comblement ancien forage, comblement fosse septique des vestiaires du stade, changement des buses et tuyaux d'eau potable, etc...). Mme DOUSSINT précise que le montant de cette participation date du **29/03/1984**, soit 30 ans et que le conseil municipal a le choix entre augmenter le tarif de l'eau, ou réévaluer cette participation lors de la construction.

Mme DOUSSINT informe que la commission finances propose une réévaluation à 500€. Mme LAUMONIER précise que des constructions sont prévues prochainement et que cette participation pourra aider au financement des travaux de comblement qui s'élève à 20 000€ environ. Elle rajoute qu'il serait préférable de revaloriser annuellement cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le montant du droit au raccordement à l'eau potable à 500€.

4) Enfouissement des réseaux et aménagement voirie « rue des Alouettes, rue du Rocher Bizet, rue des Champs et rue Georges Clémenceau » : Autoriser Mme le Maire à signer un emprunt

Mme le Maire adjoint demande à Mme LAUMONIER, conseillère déléguée aux finances, de présenter ce point.

Mme LAUMONIER rappelle que les travaux d'enfouissement vont démarrer prochainement par la rue des Alouettes et la rue Georges Clémenceau puis fin 2014 / début 2015 par la rue des Champs et rue du Rocher Bizet. Elle précise que lors des différentes réunions de la commission finances la réflexion d'un emprunt pour 2 rues puis d'un deuxième pour les 2 rues restantes paraissait plus couteux et il a donc été demandé des propositions pour un seul emprunt. Mme la conseillère déléguée expose les propositions d'emprunt suivants :

BANQUE	MONTANT	TAUX	DUREE	DEBLOCAGE DES FONDS
Crédit Agricole	800 000 €	3.15%	15 ans	Total (dans le mois après signature du contrat)
	800 000 €	3.40 %	15 ans	Partiel (30% minimum dans les 3 mois après signature du contrat + solde 2 ans au plus tard)
Caisse d'Épargne	800 000 €	3.73%	15 ans	Total (dans les 90 jours après signature du contrat)
	800 000 €	4.07 %	20 ans	

Mme DOUSSINT demande au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à signer le contrat de prêt. Mme LAUMONIER précise que le montant de l'emprunt s'élèverait à 800 000€ maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 6 voix pour et 2 abstentions (Mme S. CHUDEAU et Mr M. OUDET) autorise le maire ou son représentant à signer un contrat de prêt pour un montant maximum de 800 000 €.

Mme DOUSSINT demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix du déblocage de l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 6 voix contre et 2 abstentions (Mme S. CHUDEAU et Mr M. OUDET) refuse le déblocage partiel des fonds de l'emprunt.

Mme DOUSSINT demande au conseil municipal de se prononcer sur la durée de l'emprunt de 15 ans à 20 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la durée de 15 ans de l'emprunt.

Mme DOUSSINT demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix du taux de l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 6 voix pour et 2 abstentions (Mme S. CHUDEAU et Mr M. OUDET) valide le taux d'emprunt de 3.15%.

5) Rapport annuel 2012 du SIARCE

Mme DOUSSINT fait lecture aux membres du conseil municipal du rapport annuel du SIARCE 2012 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement. Elle précise que le système intercommunal du SIARCE a augmenté de 1000 abonnés de 2011 à 2012 et que dans la même période le volume de l'eau a baissé d'environ 100 000 m³.

Mme DOUSSINT expose les tarifs 2012 par rapport à 2013. Elle fait remarquer le prix TTC de l'eau potable est passé de 2.3000 € à 2.3042 € et le prix TTC de l'assainissement de 2.0872 € à 2.1232 € soit une augmentation totale de 1%.

6) Décision modificative N°1 du Budget Communal

Mme le Maire adjoint demande à Mme LAUMONIER, conseillère déléguée aux finances, de présenter ce point.

Mme LAUMONIER explique que lors de l'établissement du budget en début d'année la commune ne connaissait pas encore le montant du fond de péréquation des ressources intercommunales et communales et a inscrit la même somme que l'année passée soit 1 400€. Elle rajoute que le montant pour 2013 s'élève à 4 237 €, soit une différence de 2 957 €. Mme LAUMONIER informe que les membres de la commission finances proposent de rééquilibrer les comptes du Budget Communal, par la décision modificative n°1 du Budget Communal 2013 suivante :

Section de Fonctionnement

Chapitre / Article	Intitulé	Diminutions de dépenses	Augmentations de dépenses
011/6227	Frais d'actes, de contentieux	- 2 950.00	
14/73925	Fond de pér. des ressources inter. et communales		+ 2 950.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la décision modificative n°1 au budget communal 2013 telle que présentée ci-dessus.

7) Motion redécoupage canton de l'Essonne

Mme DOUSSINT présente aux membres du conseil municipal la motion de redécoupage du canton de l'Essonne. Mme le Maire Adjoint précise que la commune de Boissy le Cutté sera rattachée à Étampes et non plus avec La Ferté Alais.

Mme LAUMONIER précise que le redécoupage est prévu pour 2015 et que les maires du nord de l'Essonne en grande partie ont manifestée récemment à Évry au Conseil Général pour faire entendre leur mécontentement relatif au redécoupage.

Mr OUDET précise qu'il serait bien de connaître les conséquences de ce redécoupage. Mme LAUMONIER répond que le nombre de cantons est réduit et que les représentants de chaque canton seront réduits également. Elle rajoute que chaque canton aura 2 représentants, un homme et une femme et que les services seront modifiés selon le canton, sachant que La Ferté Alais ne fera pas partie de notre canton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, regrette et déplore la disparition du Canton de la Ferté Alais au détriment certain de la proximité des maires, des concitoyens et des associations avec leur Conseiller général ; considère que le critère démographique est insuffisant pour prendre en compte la diversité des situations et la réalité des territoires concernés et compte tenu de tous les éléments précédents, les élus de Boissy le Cutté donnent un avis défavorable au projet de redécoupage des cantons tel qu'il est annoncé par le ministère de l'intérieur.

8) Motion Rythmes Scolaires

Mme DOUSSINT présente la motion des rythmes scolaires et propose au conseil de se prononcer sur la motion.

Mme LAUMONIER informe que la commune de Janvry a délibéré contre l'application des rythmes scolaires. Elle rajoute que le Préfet a mis la commune en référé et s'est rétracté par la suite. Elle précise également que d'autres communes ont délibéré depuis dans le même sens. Mr OUDET demande si le conseil municipal de Boissy peut en fait autant ce soir. Mme DOUSSINT précise que ce n'est pas à l'ordre du jour, mais que cela pourrait être inscrit lors d'un prochain conseil. Elle rajoute que la compétence périscolaire est à la charge de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

Après lecture et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, demande l'octroi d'une dérogation supplémentaire, l'autorisant à reporter l'application de cette réforme de l'organisation du temps scolaire à la rentrée de 2015, réservant ce temps supplémentaire aux études nécessaires pour s'assurer de la réussite de la réforme des rythmes scolaires et que les parlementaires soient saisis pour apporter les modifications attendues dans un cadre législatif, et notamment celle conservant l'organisation du temps scolaire à l'Education Nationale, de manière à assurer un traitement équitable des élèves sur la totalité du territoire national.

9) Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor

Mme le Maire Adjoint expose que le comptable du trésor public peut bénéficier, après délibération du conseil municipal, d'une indemnité de conseil et de budget conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983. Mme DOUSSINT informe que les membres de la commission finances émettent un avis favorable au versement de l'indemnité et proposent au conseil municipal de délibérer pour l'attribution d'une indemnité de 421.43 € au comptable du trésor, Madame Sylvie GRANGE, sur présentation d'un état liquidatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le versement de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor de 421.43 €.

10) Tarifs du columbarium communal

Mme DOUSSINT précise que l'installation du columbarium vient d'être terminée et afin que la commune puisse mettre à disposition les cases du columbarium aux familles qui souhaitent en bénéficier, les membres du conseil municipal doivent délibérer sur les tarifs. Elle rajoute qu'aujourd'hui plusieurs solutions d'inhumations sont possibles : concession en pleine terre ou avec caveau, jardin des urnes en pleine terre ou avec caveau, jardin du souvenir et case du columbarium. Mme le maire adjoint informe

que la commission finances propose les tarifs suivants :

* Concession de 30 ans : 300€

* Concession de 50 ans : 500€

Ces tarifs comprennent le prix de la concession et de la plaque d'identification.

Mme NAPOLITANO demande si les communes peuvent proposer des concessions de plus de 30ans et si le columbarium ne sera pas vite saturé. Mme LAUMONIER répond que légalement les concessions perpétuelles ne peuvent plus être proposées et que le monument peut être étendu selon le souhait de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les durées et les tarifs suivants dans le site du columbarium pour les concessions en case (plaque d'identification incluse) :

300 € (trois cent euros) pour une durée de 30 ans

500 € (cinq cent euros) pour une durée de 50 ans

11) Questions Diverses

Mme DOUSSINT souhaite qu'avant la fin du mandat un constat de l'état de l'étage de l'école élémentaire soit réalisé. Mr OUDET précise que le bâtiment est vétuste et que l'entreprise en charge des travaux avait dû consolider l'édifice. Mme DOUSSINT précise qu'elle a montré les photos prises de la pièce à un architecte. Mme NAPOLITANO précise qu'il faudrait faire jouer la garantie décennale s'il existe des vices de forme.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21H45.

SIGNATURES	
Mme Françoise TOSTIVINT	Pouvoir à Mme LAUMONIER
Mme Sylvie BROUILLARD	Pouvoir à Mme MASSON
Mr Jean-Jacques CANAL	Absent
Mme Sylvie CHUDEAU	Pouvoir à Mr OUDET
Mr Vivian DE BONA	Absent
Mr Sébastien DESBOURDES	Absent
Mme Annie DOUSSINT	
Mr Jean-Michel DUMAZERT	Absent
Mme Maryse LAUMONIER	
Mme Nathalie LEBRETON	Absente
Mme Paule MASSON	
Mme Michelle NAPOLITANO	
Mr Marc OUDET	
Mr Roger TRILLAUD	Absent